

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/WP.6/11  
12 août 1966  
Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Groupe de travail de la main-d'oeuvre  
et de la formation  
Addis-Abéba, 26 septembre - 1er octobre 1966

ACTIVITES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
EN AFRIQUE DANS LE DOMAINE DE  
L'ORGANISATION ET DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

(Document d'information préparé par le BIT en relation  
avec le Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

M66-1149

## TABLES DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s
I. <u>Les normes internationales du travail, la recherche, les informations et la participation à des réunions</u>	2 - 13
II. <u>La coopération technique</u>	14 - 35
A. Essor de la coopération technique en Afrique	14 - 19
B. Services de main-d'oeuvre	20 - 24
C. Réadaptation professionnelle	25 - 26
D. Développement de l'emploi rural	27 - 30

ACTIVITES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL EN AFRIQUE  
DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION ET DE LA PLANIFICATION  
DE LA MAIN-D'OEUVRE

1. La coopération de l'OIT avec l'Afrique en matière d'emploi et de main-d'oeuvre s'est exercée d'une part sous forme d'élaboration de normes internationales du travail, de recherche, d'informations et de participation à des réunions et, d'autre part, sous forme de coopération technique.

I. LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL, LA RECHERCHE, LES  
INFORMATIONS ET LA PARTICIPATION A DES REUNIONS

2. Bien avant qu'ils n'accèdent à l'indépendance, les nouveaux Etats africains avaient été à même de bénéficier des normes internationales établies au cours des années et d'assister, en tant qu'observateurs, aux travaux de la Conférence internationale du Travail. Ils ont, en tant qu'Etats, contribué à l'élaboration de nouveaux instruments.

3. Ces normes continuent d'inspirer les législateurs dans l'élaboration des principes fondamentaux; par ailleurs, le concours actif de l'OIT continue à être recherché à l'occasion de l'élaboration de nouvelles lois.

4. Dans le domaine de la main-d'oeuvre, on peut citer les instruments relatifs:

- au chômage (C.2)
- au recrutement des travailleurs indigènes (C. 50)
- aux services de l'emploi (C. 88 et R. 83)
- à l'orientation professionnelle (R.87)
- à la réadaptation professionnelle des invalides ( R.99)
- à la discrimination en matière d'emploi et de profession (C. 111 et R. 111)
- à la politique de l'emploi (C. 122 et R. 122)
- d'autres concernant les migrations.

5. La recommandation 122 relative à la politique de l'emploi, qui préconise la création d'emplois productifs et librement choisis, contient en annexe des suggestions concernant les méthodes d'application des dispositions de la recommandation.

6. A côté de ces instruments internationaux existent des résolutions et d'autres textes s'appliquant spécialement aux pays africains.

7. La première Conférence régionale africaine tenue à Lagos en 1960 avait adopté une résolution concernant la formation professionnelle et technique qui soulignait l'importance de l'évaluation de la main-d'oeuvre. Pour cela elle préconisait des méthodes simples et pratiques, envisageant une étude spéciale des méthodes à employer pour l'évaluation de la main-d'oeuvre hautement qualifiée requérant plusieurs années de formation.

8. La deuxième Conférence régionale africaine tenue à Addis-Abéba en 1964, dans sa résolution concernant le chômage et le sous-emploi en Afrique, se félicitait de l'adoption de la convention et de la recommandation 122 par la CIT et priait les Etats africains membres de l'Organisation de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier dès que possible la convention. A cette même conférence était soumis un rapport technique concernant l'emploi et les conditions de travail des femmes dans les pays d'Afrique (question soumise à son ordre du jour). La Conférence a adopté une résolution à ce sujet soulignant la nécessité d'associer l'utilisation du travail féminin aux efforts de production des pays africains.

9. Récemment les efforts du BIT ont porté particulièrement sur la mise au point de méthodes et d'instruments permettant d'analyser et de classer les données en matière de main-d'oeuvre et de prévoir les tendances probables de l'offre et de la demande afin d'en mieux comprendre l'évolution et la structure.

10. Ils ont porté notamment sur la révision de la classification internationale type des professions approuvée en 1957 par la neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail. Un groupe de travail, composé de statisticiens du travail et des spécialistes des

professions, s'est réuni à Genève en décembre 1965 pour étudier les propositions du BIT sur la base des suggestions adressées par les gouvernements. Un rapport sur la nouvelles structure sera soumis pour approbation à la onzième Conférence des statisticiens du travail, qui aura lieu en 1966.

11. La recherche s'oriente également vers l'étude des méthodes et techniques de création d'emplois productifs et librement choisis. Ceci comprend le développement de méthodes de création accélérée d'emplois et le BIT envisage notamment de les développer dans le contexte du développement intégré des zones rurales et dans le cadre du Programme alimentaire mondial.

12. Le rôle d'informateur qui incombe à l'OIT est assuré en grande partie par son siège central qui publie périodiquement des études, des comptes rendus officiels, des bibliographies, des textes législatifs et des statistiques et, de façon non périodique, certaines études portant sur des sujets déterminés.

13. En 1963, le BIT a organisé un séminaire pour l'étude des méthodes et de l'application de la planification de la main-d'oeuvre en URSS. Ce séminaire était organisé pour des représentants des pays en voie de développement de langue anglaise. En 1965, le même séminaire a été organisé pour des représentants de pays en voie de développement de langue française. A ces deux rencontres, les représentants des pays africains ont été nombreux.

## II. LA COOPERATION TECHNIQUE

A. La coopération technique en Afrique a pris un essor particulier en 1960.

14. Comme peu d'information étaient disponibles sur la nature et la portée des problèmes de main-d'oeuvre à résoudre, ou même sur la meilleure façon de les aborder compte tenu des ressources financières et du personnel qualifié existant dans les pays, des missions d'exploration ont été organisées dans plusieurs pays africains (Cameroun, Libéria, Nigéria, Soudan et Togo) afin de déterminer les points sur lesquels l'assistance à long terme du BIT pourrait porter en donnant les résultats les plus efficaces.

15. Dès cette période, le BIT a également fourni une assistance à différents services nationaux de l'emploi afin de développer les moyens administratifs nécessaires à l'évaluation des ressources et des besoins en main-d'oeuvre.

16. La reconnaissance de l'importance des ressources humaines dans le processus de développement économique - particulièrement dans les pays d'Afrique nouvellement indépendants - avait souligné la nécessité de la prévision et de la planification de la main-d'oeuvre en rapport avec le développement économique. Afin de répondre à cette nécessité, les organisations de la famille des Nations Unies se sont entendues pour instituer entre elles une coopération plus étroite sur les activités concernant la main-d'oeuvre, le BIT étant désigné comme le pivot de cette coopération. Des missions conjointes ont été organisées. L'une d'entre elles a été entreprise sous la direction du BIT au Cameroun, afin d'aider le Gouvernement à préciser les aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources existantes et futures en main-d'oeuvre ainsi que les besoins principalement pour les professions qui requièrent des études ou une formation prolongée.

17. De nombreuses missions de coopération ont été effectuées à la demande des gouvernements pour les aider à établir des programmes d'information sur la main-d'oeuvre et sur l'emploi ou effectuer une évaluation et une planification de la main-d'oeuvre.<sup>1/</sup> Ces missions ont été caractérisées par une association étroite avec les organismes de planification et d'éducation. Dans beaucoup d'entre elles des efforts ont été portés sur la recherche des informations sur les professions et le développement de la classification nationale des professions. Ces travaux de coopération technique ont démontré la nécessité de créer un

---

<sup>1/</sup> Elles ont été effectuées au Basoutoland, Côte-d'Ivoire, Ghana, Libéria, RAU, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tunisie. Certaines d'entre elles sont encore en cours: Algérie, Guinée, Mali, Somalie et il est prévu d'en effectuer d'autres: Bechouanaland, Burundi, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopie, Ghana, Haute-Volta, Libye, Malawi, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Rwanda, Sénégal.

Organisme central permanent, intégré ou rattaché à l'organisme de planification assurant la coordination nécessaire avec les ministères, les services et les organismes concernés par l'action à entreprendre (comme par exemple les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les établissements d'enseignement).

18. L'OIT a également participé aux travaux de l'Institut africain de développement économique et de planification à Dakar. Elle a envoyé à cet Institut des chargés de cours qui se sont joints au corps enseignant pour y traiter certains aspects de la planification du développement. Les conférences qu'ils ont données ont fait ressortir la nécessité d'intégrer les politiques de main-d'oeuvre, de l'éducation et de la formation dans des plans généraux.

19. Sur toutes les questions qui touchent l'enseignement, il faut citer l'accord qui prévoit des échanges de vues entre l'OIT et l'UNESCO à propos de missions de planification de l'enseignement que l'UNESCO envoie dans un certain nombre de pays. Cette collaboration dans des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Libéria, la République malgache, la Zambie s'est révélée extrêmement fructueuse pour tous les intéressés.

#### B. Services de main-d'oeuvre

20. Les nouvelles tâches entreprises pour la réalisation de politique de l'emploi font ressortir la nécessité de disposer de services administratifs plus efficaces.

21. Plusieurs gouvernements sont conscients de la nécessité de donner aux services de la main-d'oeuvre les moyens d'assumer de nouvelles responsabilités. L'OIT a déjà aidé bon nombre de pays africains dans ce domaine (Cameroun, Ethiopie, Ghana, Libye, Maroc, Nigéria, Sénégal, Soudan, Togo, Tunisie, RAU) (des projets de coopération sont prévus en Libye et en Tanzanie) et son activité dans ce domaine pourrait fort bien devoir être intensifiée à l'avenir.

22. Certains gouvernements se rendent compte également de la nécessité de disposer de services d'orientation professionnelle afin de mieux utiliser la main-d'oeuvre et pour que l'individu jouisse d'une liberté plus grande dans le choix de son emploi. Le BIT a déjà collaboré à l'établissement

de systèmes nationaux dans ce domaine (par exemple au Ghana et au Maroc, et un projet de ce genre est prévu en RAU). L'emploi de jeunes fait par ailleurs l'objet d'études attentives et le BIT prévoit l'établissement d'un conseiller régional pour l'Afrique spécialisé dans ce domaine, afin de conseiller les gouvernements sur la planification et l'organisation de projets pour l'emploi et la formation des jeunes, comme les services civiques, les brigades de jeunes, etc.

23. Un des plus grands obstacles à toute prévision réaliste de main-d'oeuvre est l'absence de statistiques valables. Un expert en statistiques a aidé plusieurs gouvernements à évaluer leurs problèmes et leurs besoins relatifs à la composition, à l'organisation et à l'utilisation de statistiques du travail. Dans plusieurs pays, tels que l'Ethiopie, le Ghana et la Nigéria, il a aidé à élaborer des projets d'assistance technique liés à la main-d'oeuvre.

24. Il y a toujours eu en Afrique une main-d'oeuvre migrante, et le gouvernement de la Haute-Volta, à deux reprises a été conseillé sur l'organisation technique et administrative de l'émigration de sa main-d'oeuvre vers la République de la Côte-d'Ivoire.

### C. Réadaptation professionnelle

25. Le BIT a donné suite à des demandes d'assistance formulées par certains pays africains dans le domaine de la réadaptation professionnelle des invalides. Son action s'est exercée tantôt en faveur de certaines catégories d'invalides - les aveugles par exemple - tantôt pour venir en aide à tous les handicapés quelle que soit leur incapacité.

26. Des experts ont été envoyés en Egypte et en Tunisie pour donner des avis sur la manière d'organiser et d'intensifier la formation et l'orientation professionnelles, le placement et l'emploi protégé des aveugles. Une mission d'experts a aidé le gouvernement marocain à assurer la réadaptation professionnelle et un nouvel emploi aux personnes atteintes de "meknassite". L'Algérie, la Nigéria, l'Ethiopie et l'Ouganda ont aussi bénéficié de missions d'experts. Il faut citer en exemple le projet de réadaptation professionnelle pour les travailleurs handicapés mis en oeuvre à Addis-Abéba dans le cadre duquel une fabrique de parapluie a été créée et qui a donné des résultats particulièrement satisfaisants.



D. Développement de l'emploi rural

27. Dans l'élaboration de leurs programmes d'expansion les pays reconnaissent de plus en plus l'importance de l'accroissement de la production agricole et de l'expansion du secteur rural en général. Il s'agit d'encourager la création d'industries et d'emplois nouveaux pour diversifier la production, d'assurer une vie décente aux habitants des campagnes, et de réduire l'écart entre le niveau de vie rural et le niveau de vie urbain. La FAO aide les gouvernements africains à opérer cette transformation et l'OIT cherche le moyen d'accroître les possibilités d'emploi dans ce secteur. En 1962 elle a mis en train un programme de développement rural qui comprend des études sur place, des démonstrations pratiques, des projets pilotes.

28. Il convient de mentionner ici le projet pilote à long terme que l'Organisation a commencé à mettre en oeuvre à la Nigéria en 1964 avec le concours de la FAO et qui a pour objet de déterminer empiriquement et de démontrer, dans des zones rurales désignées à cet effet, quelles sont les méthodes et les techniques qui permettent de mieux tirer parti et de développer l'emploi rural salarié de manière coordonnée; les connaissances acquises pourront être appliquées ailleurs à une plus grande échelle.

29. Il convient de mentionner également l'enquête sur les problèmes de l'emploi rural en République arabe unie couvrant en particulier les caractéristiques de l'utilisation du travail rural qui a été effectuée en collaboration avec l'Institut de planification nationale.

30. Une réunion de conseillers sur les problèmes de l'emploi rural en Afrique tropicale a eu lieu à Lagos en novembre 1965. Son objet était de faire une investigation soigneuse de tous les problèmes de l'emploi rural, avant qu'aucune opération pratique de large envergure ne soit entreprise dans ce domaine.

\*  
\*       \*  
\*

31. Le BIT prévoit d'organiser en 1967 une discussion sur la politique de l'emploi, qui devra permettre d'échanger les résultats d'expériences réalisées en la matière dans quelques pays africains en vue d'améliorer leur politique respective de l'emploi.

32. Deux ou trois de ces pays seront invités à soumettre leur politique de l'emploi à l'analyse attentive des experts internationaux dont le rapport servira de base à la discussion, à laquelle seront invités des spécialistes assumant des responsabilités en matière de politique de l'emploi dans d'autres pays africains.

33. En outre, la Commission consultative africaine de l'OIT qui siégera en 1967, aura à son ordre du jour la question de la politique de l'emploi en Afrique.

34. La coopération technique du BIT a pu être étendue récemment grâce à la nomination de spécialistes régionaux de la main-d'oeuvre conformément à la politique générale de décentralisation de la coopération technique.

35. L'expérience a prouvé en effet que ces experts non seulement peuvent avoir une conception des problèmes de main-d'oeuvre à l'échelon régional, mais peuvent aussi, tout en restant en liaison avec les commissions régionales des Nations Unies assurer un contrôle et conseiller là où la nécessité se fait sentir de manière plus permanente.